DLP 19-7-83206581

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L AGRICULTURE BAT 3 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

8 JUILLET 1983

- N° 9 -

EDITION DU LIMOUXIN

rédigée en collaboration avec les techniciens de la C.A.V.A.L.E.
du syndicat de défense du cru et du CIVAM

____

TRAITEZ : MILDIOU

Après l'orage du 7 juillet, renouveler la couverture (consulter notre avis numéro 4).

OIDIUM

présent sur de très nombreuses parcelles (Aramon, sur grains millerandés). *Ne pas dépasser quatorze jours de protection assurés par les fongicides utilisés en pulvérisation* (Rubigan, Bayleton) et dix - douze jours *pour les soufres mouillables.*

Soignez la pulvérisation : la zone fructifère doit être bien atteinte.

Bayleton 5 *1,5 kilo / hectare*
Rubigan 4 *0,450 litre / hectare*
Soufre micronisé 12,5 kilos / hectare.

Vous pouvez également réaliser un soufrage (Fluidosoufre, 40 kilos / hectare).

NOTE BOTRYTIS

La prévision du risque que nous étudions dans votre région porte uniquement sur MAUZAC, il n'est pas nécessaire d'intervenir pour le moment sur ce cépage.

ATTENDRE UN NOUVEL AVIS

Sur Chardonnay, le stade fermeture de la grappe est atteint, il peut être nécessaire d'appliquer un anti-botrytis spécifique dans les situations sensibles.

P.27

.../...

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur :
N° d'inscription P.P. 531 A.D

TORDEUSES DE LA GRAPPE

VOL EN COURS

*Peu de pontes sont visibles pour le **moment**.*

*Cependant observez vos parcelles **(cinquante à cent grappes)**.*

*Dans les situations précoces, ou sur cépages **hâtifs, ou à grappes** pignées : Chardonnay, Mauzac, Chenin, **Alicante, Carignan) vous pouvez** procéder à l'application de **produits de type préventif :***

Ultracide 20 liquide	***2 litres / hectare***
Décis	***0,600 litre / hectare***
Sumicidin	***0,750 litre / hectare***
Penncap M ou Fulkil	***1,5 litre / hectare***
Lannate 20 L	***2 litres / hectare***

*Un contrôle doit être effectué dix jours **après le traitement. Si dix** pour cent des grappes sont atteintes, **appliquer un produit à action** curative.*

C I C A D E L L E S

*Ces ravageurs ont présents sur de **nombreuses vignes. Les traitements** dirigés contre les vers de la grappe **limitent leur population, en** particulier, si vous utilisez **Ultracide 20 qui sera à préférer en** cas de fortes pullulations de cicadelles.*

Tirage du 8 juillet 1983 - 350 exemplaires